



SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange	PNEU-LUBE
Numéro d'enregistrement	8940158456 / 8940158455 / 8940158457
Synonymes	Aucun(e)(s).
Code de produit	PNEU-LUBE
Date d'émission	le 18-05-11
Numéro de version	04
Date de révision	le 09-09-14
Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version	le 08-04-14

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Donnée inconnue.
Utilisations déconseillées	Aucun connu.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CHICAGO PNEUMATIC Tool Co. LLc
800 Overview Drive Rock Hill, SC 29730 - USA

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Cette préparation ne répond pas aux critères de classification de la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

Résumé des dangers

Dangers physiques	Pas de classification pour les dangers physiques.
Dangers pour la santé humaine	Pas de classification pour les dangers sanitaires.
Dangers pour l'environnement	Pas de classification pour les dangers pour l'environnement.
Risques particuliers	Donnée inconnue.
Principaux symptômes	Donnée inconnue.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Contient :	Disulfure de molybdène
Pictogrammes de danger	Aucun(e)(s).
Mention d'avertissement	Aucun(e)(s).
Mentions de danger	Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

Conseils de prudence

Prévention	Donnée inconnue.
Réaction	Donnée inconnue.
Stockage	Donnée inconnue.
Élimination	Donnée inconnue.

Informations supplémentaires de l'étiquette Sans objet.

2.3. Autres dangers

Non affecté.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

Nom chimique	%	Numéro CAS /CE	Numéro d'enregistrement	Numéro index	Remarques
Disulfure de molybdène	2,5 - 10	1317-33-5 215-263-9	-	-	
Classification :	DSD: -				
	CLP: -				

Autres composants sous les niveaux déclarables 90 - 100

CLP : Règlement n° 1272/2008.

DSD : Directive 67/548/CEE.

: Cette substance présente des limites d'exposition sur le lieu de travail.

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Remarques sur la composition Le texte intégral de toutes les phrases R et H est présenté dans la rubrique 16.

SECTION 4: Premiers secours

Informations générales Donnée inconnue.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Si des symptômes se développent, éloigner la personne touchée de la source d'exposition et la sortir au grand air. Consulter immédiatement un médecin.
Contact avec la peau	Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin en cas de symptômes. Laver séparément les vêtements avant réutilisation.
Contact avec les yeux	Laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.
Ingestion	Du fait de la nature physique de ce matériau, il est improbable qu'une ingestion ne se produise. S'il se produit tout de même l'ingestion d'une grande quantité, solliciter des soins médicaux. S'il se produit tout de même l'ingestion d'une grande quantité, Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Si le vomissement se produit naturellement, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'aspiration. Ne jamais faire avaler quelque chose à une victime inconsciente ou souffrant de convulsions.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Donnée inconnue.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Donnée inconnue.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie Donnée inconnue.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Produit chimique sec.

Moyens d'extinction inappropriés Eau. En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car cela dispersera le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Donnée inconnue.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers Porter un équipement de protection adéquat.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie Porter des vêtements de protection complets, y compris un casque, un appareil autonome de respiration à pression positive ou à demande de pression, des vêtements de protection et un masque facial. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Tenir à l'écart le personnel superflu. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Observer les précautions indiquées dans les autres sections.

Pour les secouristes Donnée inconnue.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Déversements importants : Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Enlever avec un absorbant inerte. Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Couvrir d'une bâche de plastique pour éviter la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements mineurs : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Ne pas toucher les containers endommagés ou la matière répandue. Il se peut que les dégâts au container extérieur aient été sans conséquences pour le container interne. Si le container interne est endommagé et fuit, le couvrir avec une serviette ou un ch Le produit ramassé ainsi que les chiffons de nettoyage seront jetés dans les containers prévus à cet effet.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour les conseils relatifs à l'élimination, voir la rubrique 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

NE PAS mettre sous pression, couper, chauffer ou souder les récipients. Les récipients vides peuvent contenir des résidus du produit. Éviter tout contact prolongé ou répété de la peau avec ce matériau. Éviter de respirer les gaz/vapeurs/brouillards/fumées. Ne pas manipuler ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou toute autre source d'ignition. Ne pas ingérer. Ne pas goûter ni avaler. Éviter le contact avec les yeux. Éviter toute exposition prolongée. Se laver soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Entreposer dans un endroit frais. Conserver dans un récipient fermé, à l'écart des matières incompatibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée inconnue.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Limites biologiques

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi recommandées

Suivre les procédures standard de surveillance.

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Donnée inconnue.

Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)

Donnée inconnue.

Directives au sujet de l'exposition

Cette matière n'a pas de limites d'exposition établies. Under conditions which may generate mists, observe the OSHA PEL of 5 mg per cubic meter

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable. Assurer une ventilation générale et localisée appropriée.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales

Donnée inconnue.

Protection des yeux/du visage

Portez des lunettes de sécurité ou des lunettes de protection contre les substances chimiques (en cas de risque de projection).

Protection de la peau

- Protection des mains	Non nécessaire en général.
- Divers	Porter un vêtement de protection approprié. Porter des gants en nitrile, néoprène, PVC ou en viton. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.
Protection respiratoire	Un appareil respiratoire purificateur d'air doté d'une cartouche de vapeur organique peut être utilisé dans certains cas l'ou on s'attend à ce que les concentrations aéroportées dépassent les limites d'exposition, ou en cas d'irritation ou d'apparition de symptômes. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
Risques thermiques	Donnée inconnue.
Mesures d'hygiène	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Donnée inconnue.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique	Liquide.
Forme	Liquide. Semi solide
Couleur	Gris-Noir
Odeur	Légère
Seuil olfactif	Donnée inconnue.
pH	Donnée inconnue.
Point de fusion/point de congélation	Donnée inconnue.
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition	Donnée inconnue.
Point d'éclair	204,0 °C (399,2 °F) ASTM D-92
Taux d'évaporation	Donnée inconnue.
Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée inconnue.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
limite inférieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
limite supérieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
Pression de vapeur	Donnée inconnue.
Densité de vapeur	Donnée inconnue.
Densité relative	Donnée inconnue.
Solubilité(s)	Donnée inconnue.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée inconnue.
Température d'auto-inflammabilité	Donnée inconnue.
Température de décomposition	Donnée inconnue.
Viscosité	Donnée inconnue.
Propriétés explosives	Donnée inconnue.
Propriétés comburantes	Donnée inconnue.

9.2. Autres informations

Densité	0,86 g/cm ³
Classe de point d'éclair	Combustible IIIB
Viscosité cinématique	243 cSt
Durée de vie en pot	4 années

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Aucun connu.
------------------	--------------

10.2. Stabilité chimique	Ce produit est stable dans des conditions normales. Stable.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Donnée inconnue.
10.4. Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles.
10.5. Matières incompatibles	Acides forts, alcalis et agents d'oxydation.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et/ou hydrocarbures à faible poids moléculaire. Oxydes de soufre.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Informations générales Donnée inconnue.

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion	Les connaissances sur les dangers pour la santé sont incomplètes.
Inhalation	Les connaissances sur les dangers pour la santé sont incomplètes.
Contact avec la peau	Les connaissances sur les dangers pour la santé sont incomplètes.
Contact avec les yeux	Les connaissances sur les dangers pour la santé sont incomplètes.

Symptômes Donnée inconnue.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Composants	Espèce	Résultats d'essais
Disulfure de molybdène (CAS 1317-33-5)		
Aiguë		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	2820,0001 mg/l/4h

* Les estimations concernant le produit peuvent être basées sur des données de composants supplémentaires non affichées.

Corrosion ou irritation de la peau	Les connaissances sur les dangers pour la santé sont incomplètes.
Blessure ou irritation grave des yeux	Les connaissances sur les dangers pour la santé sont incomplètes.
Sensibilisation respiratoire	Les connaissances sur le risque de sensibilisation sont incomplètes.
Sensibilisation cutanée	Les connaissances sur le risque de sensibilisation sont incomplètes.
Mutagénicité des cellules germinales	Connaissances relatives à la mutagénicité incomplètes.
Cancérogénicité	Ce produit ne contient aucune substance carcinogène ou substance potentiellement carcinogène selon la liste du CIRC. Connaissances relatives à la cancérogénicité incomplètes.
Toxicité pour la reproduction	Les connaissances sur les dangers pour la santé sont incomplètes.
Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite à une exposition unique	Les connaissances sur les dangers pour la santé sont incomplètes.
Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite des expositions répétées	Les connaissances sur les dangers pour la santé sont incomplètes.
Danger par aspiration	Les connaissances sur les dangers pour la santé sont incomplètes.
Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Donnée inconnue.
Autres informations	Ce produit n'est associé à aucun effet négatif connu sur la santé de l'homme.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Ce matériel ne devrait pas être nocif pour la vie aquatique.
12.2. Persistance et dégradabilité	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Donnée inconnue.
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)	Donnée inconnue.
Facteur de bioconcentration (BCF)	Donnée inconnue.
12.4. Mobilité dans le sol	Donnée inconnue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes Donnée inconnue.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduels Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination).

Emballages contaminés Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code des déchets UE Donnée inconnue.

Informations / Méthodes d'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

RID

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

ADN

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IATA

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IMDG

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Cette substance/ce mélange ne doit pas être transporté en vrac.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I
N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II
N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I
N'est pas listé.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 1
N'est pas listé.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 2
N'est pas listé.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 3
N'est pas listé.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V
N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II
N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 1907/2006, Article 59(1). Liste candidate
N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements
N'est pas listé.

Restrictions d'emploi

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation

Non réglementé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail

N'est pas listé.

Directive 92/85/CEE : concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail

N'est pas listé.

Autres règlements de l'UE

Directive 96/82/CE (Seveso II) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

N'est pas listé.

Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

N'est pas listé.

Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail

N'est pas listé.

Autres réglementations

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux spécifications du Règlement (CE) N° 1907/2006. Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément aux directives de la CE et aux réglementations nationales du pays concerné. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de la Directive 2001/58/CE.

Réglementations nationales

Donnée inconnue.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

SECTION 16: Autres informations

Liste des abréviations

Donnée inconnue.

Références

Donnée inconnue.

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

Donnée inconnue.

Texte intégral des avertissements ou des phrases R et des mentions H en Sections 2 à 15

Aucun(e)(s).

Informations de révision

Aucun(e)(s).

Informations de formation

Donnée inconnue.

Édité par

Jason Galary
Manager: Technical Support, Applications, and Engineering

Avis de non-responsabilité

Les informations fournies dans cette fiche technique de sécurité sont à notre connaissance exactes et fiables à la date de leur publication. Les informations fournies sont uniquement des conseils pour la manutention, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'évacuation et le rejet du produit en toute sécurité. Nye Lubricants, Inc. ne fournit aucune garantie quant aux informations mises à disposition et exclut toute responsabilité à cet égard. Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document.